

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

**RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attention: Eric Glynn
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 chemin Leikin drive
Ottawa, ON
K1A 0R2**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté 1 Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur
Facsimile No. - No de télécopieur:
Telephone No. - no de telephone:**

Title-Sujet: Clôture de périmètre de sécurité G7	
Solicitation No. - No. de l'invitation 201803811	Date le 4 octobre 2017
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201803811	
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG 201803811	
Solicitation Closes –L'invitation prend fin at - à 1400 HE (heure de l'Est) on - le 24 octobre 2017	
F.O.B. - F.A.B. Destination	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Eric Glynn – RCMP Gestionnaire d'approvisionnement – G7	
Telephone No. - No de telephone 613-843-5533	Fax No. - N° de FAX: 613-825-0082
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:	
This document contains a Security Requirement	
Delivery Required - Livraison exigée:	Delivery Offered - Livraison proposée
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

ACCORD DE NON-DIVULGATION

Les soumissionnaires doivent examiner, signer et retourner une copie de l'**Annexe «D» - Accord de non-divulgence** s'ils poursuivent un intérêt supplémentaire pour cette exigence. Après avoir signé et renvoyé à l'Autorité contractante à l'adresse eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca (au moment et à la date identifiés dans l'annexe) et en envoyant un représentant à la visite du site obligatoire, les spécifications et dessins connexes seront fournis au soumissionnaire. **Les spécifications et les dessins seront fournis lors de la visite du site obligatoire.**

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2810D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

ACHATS ET VENTES

achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres est le gouvernement du fournisseur Service électronique d'appels d'offres du Canada.

achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres ne conseille pas aux soumissionnaires potentiels de changements à l'un des projets. Il est de la responsabilité des soumissionnaires potentiels pour assurer qu'ils sont fréquentant le site, veillant à ce qu'ils sont en possession de tous les amendements aux projets.

S'il vous plaît inclure, dans le cadre de votre dossier de soumission, des copies de tous les amendements qui ont été dûment signés / paraphé vérifier la preuve de réception.

EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

Voir GI08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction

CONTRAT DE SÉCURITÉ

La quantité requise d'un dépôt de garantie ou une lettre de crédit est établi à 20% du montant du contrat sans maximum. Voir la CG9.2 de R2890D - Sécurité contrat. S'il vous plaît noter que les dépôts de garantie et les lettres de crédit ne sont plus acceptés en combinaison avec les obligations de paiement du travail et des matériaux.

EXCEPTION NATIONALE DE SÉCURITÉ

Les exceptions de sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées; Par conséquent, ce marché est exclu de toutes les obligations de tous les accords commerciaux.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Cote de sécurité
IP10	Promotion du dépôt direct
IP11	Dispositions relatives à l'intégrité
IP12	Ombudsman de l'approvisionnement
IP13	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2017-04-27)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant <https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/all> (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case ID)

IG01	Code de conduite et attestations – soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes Applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences en matière d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat
SA06 Durée des travaux
SA07 Garantie de soumission
SA08 Signature

Annexes et Appendices:

Annexe "A" – Spécifications et Dessins
Annexe "B" – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
Annexe "C" – Critère d'évaluation
Annexe "D" – Accord de non-divulgence

APPENDICE 1 – TABLE DE PRIX SOMME DE LUMP

APPENDICE 2 – RCMP CERTIFICATE ON INSURANCE / ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2017-09-21);
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant;
 - g. Accord de non-divulgaration à l'Annexe "D"; et
 - h. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2) « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) **Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la GRC par la date, heure et lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.**

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par e-mail à la GRC ne seront pas acceptées.

- 4) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
 - a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - b. utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

Il y aura une visite du site le **jeudi 12 octobre 2017 à 10h00 HNE**. Les soumissionnaires intéressés doivent se réunir au **181, rue Richelieu, La Malbaie, QC G5A 1X7**

La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence, à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (613) 825-0082.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Les résultats des soumissions ne seront pas disponibles immédiatement après la clôture des soumissions. En raison de la nature de cette exigence, les résultats seront fournis à tous les soumissionnaires dès que possible.

IP06 FONDS INSUFFISANT

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.

- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de **une (1)**, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent (vous référer à l'**annexe B - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité** et des conditions supplémentaires 1 ci-incluses)

Le Contracteur doit :

- a. S'assurer que toutes les personnes complètent la vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation (à fournir suivant la notification de prix) qui travaillera sur place à la demande du représentant de la GRC. Empreintes digitales peut être nécessaire. Cette information doit être fournie sur demande.
- b. Veiller à ce que toutes les personnes travaillant sur le site tiennent un accès aux installations en cours de validité avec une clairance d'accès aux installations avec escorte délivré par la sécurité du Ministère de la GRC
- c. Pour toutes demandes de renseignements durant l'appel d'offres au sujet des exigences en matière de sécurité du projet, les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions tel que décrites à la clause IP02 "Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres"

IP10 PROMOTION DU DÉPÔT DIRECT

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement.

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.

IP11 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)

- Documents requis

IP12 Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca . Vous

pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Contrats Canada (Achats et ventes) :
<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf)

Guide des CCUA
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction
http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

Toutes les personnes travaillant sur le site tiennent un accès aux installations en cours de validité avec une clairance d'accès aux installations délivré par la sécurité du Ministère de la GRC

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance:

- a. L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection.

2) Période d'assurance:

- a. Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b. Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance:

- a. Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.
- b. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance:

- a. En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

- a. L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Exception à CS02 - Conditions d'assurance; la preuve d'assurance:

Toutes les références au certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) dans les instructions, conditions générales, les conditions et les clauses indiquées dans l'appel d'offres (ITT) par numéro, la date et le titre, et énoncées dans le guide des Clauses et conditions uniformisées Manuel (<http://publiservice->

app.pwgsc.gc.ca/forms/pdf/357.pdf,) doivent être remplacés par "L'APPENDICE 2 - CERTIFICAT D'ASSURANCE GRC / ATTESTATION D'ASSURANCE - GRC"

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1) Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-08-17);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);

Conditions supplémentaires;

Coûts admissibles pour les modifications sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web :

http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.

4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

5) Autorités

Autorité contractante :

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Eric Glynn
Titre: Gestionnaire - Pilier de Sécurité Fédérale au G7
Organisation: GRC Direction des événements majeurs
Adresse: 234 Laurier Avenue, 18th Floor, Mailstop #105

Ottawa, ON
K1A 0R2
Téléphone: 613-843-5533
Télécopieur: 613-825-0082
Courriel: eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Chargé de projet :

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: À déterminer
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____

Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6) Ombudsman de l'approvisionnement

Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement extrajudiciaire des différends, sur demande ou consentement des parties à participer à un tel processus en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application des modalités ou des conditions du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone au 1-866-734- 5169 ou par courriel à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [*le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué*] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre: Clôture de périmètre de sécurité G7

Emplacement: Le Manoir Richelieu (LMR)

Description: Pour nettoyer la végétation le long de certains périmètres du site, acquérir et installer des clôtures et des barrières de sécurité, maintenir l'escrime pendant la période opérationnelle du Sommet et suivre le Sommet, enlever l'escrime et restaurer les sites dans leur état antérieur conformément à l'**Annexe «A» - Spécifications et Dessins** .

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Courriel: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ **excluant la TPS/TVH** qui se compose de la somme forfaitaire de

_____ \$ **excluant la TPS/TVH** pour les travaux, donc soumis à un arrangement forfaitaire (montant transféré de **L'APPENDICE 1 - TABLE DE PRIX SOMME DE LUMP**)

ET une allocation en espèces de **350 000,00 \$ excluant la TPS / TVH (250 000,00 \$)** pour les services d'architecture et d'ingénierie pour s'assurer que les spécifications / dessins existants ne comportent aucun risque en ce qui concerne l'intégrité structurelle de la clôture et **100 000,00 \$** pour la conception et la construction d'une voie de patrouille; identifié aux soumissionnaires qui participent à la visite du site obligatoire).

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de [90] jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter le travail tel qu'indiqué à **l'annexe n° 7 de l'annexe «A» - Spécifications et Dessins.**

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

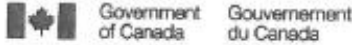
Signature

Date

Annexe "A" – Spécifications et Dessins

Toutes les spécifications et dessins sont inclus dans des documents distincts, et à être référencés à l'annexe "A". Ce document ne sera fourni qu'aux soumissionnaires qui signent et renvoient l'**Annexe "D" – Accord de Non-Divulgation** à l'autorité contractante par la date et l'heure identifiées, et participer à la visite du site obligatoire.

Annexe "B" – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



Contract Number / Numéro du contrat 20171126245
Security Classification / Classification de sécurité Non - Classified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine RCMP		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Real Property
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail To clear vegetation along some site perimeters, acquire and install security fencing and gates, maintain the fencing during the Summit operational period, and follow the Summit, remove the fencing and restore the sites to its former condition.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
A Non-Disclosure Agreement is required to undertake this project.		
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Non - Classified
--





Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 200711126245
Security Classification / Classification de sécurité Non - Classified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMBLEMES	*NO ESCORT REQUIRED PRIOR TO EVENT. DURING EVENT ESCORT MAY BE REQUIRED PER LOCAL RCMP OPERATIONAL PROCEDURES. *WITHOUT ESCORT*		
Special comments: Commentaires spéciaux: RCMP Facility Access			

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Non - Classified
--

Canada



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Annexe “C” – Critère d'évaluation

Instructions à l'intention des offrants : On demande à l'offrant de communiquer l'information en rapport avec les critères d'évaluation à l'aide du tableau qui figure ci-après.

Note aux offrants : Si une expérience est présentée sans données à l'appui pour décrire où et comment cette expérience a été acquise, l'expérience ne sera pas incluse dans l'évaluation. Si l'une des exigences énoncées dans la présente section n'est pas respectée dans l'offre, l'offre sera rejetée et considérée comme étant non recevable. Dans le cas d'un critère obligatoire, l'absence de données à l'appui entraînera l'irrecevabilité de l'offre, qui sera alors rejetée.

Exigences Obligatoires :

Au moment de la clôture de l'offre, l'offrant doit :

- a) respecter les exigences obligatoires qui suivent;
- b) fournir la documentation nécessaire à l'appui de la conformité.

Toute offre qui ne respecte pas les exigences obligatoires ci-dessous sera jugée irrecevable et rejetée. Chaque exigence devrait être traitée distinctement.

#:	Exigence Obligatoire:	Satisfait (Oui/Non):	Démontrer COMMENT l'exigence est satisfaite:
O1	Le soumissionnaire doit avoir soumis une copie signée de l'Accord de non-divulgence à la date et à l'heure indiquées à l' annexe «D» , afin d'être examinée plus avant.		
O2	Le soumissionnaire doit soumettre des éléments de preuve sous la forme de documents délivrés par la Division de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) - Services publics et approvisionnement Canada que le contractant détient une autorisation de sauvegarde de la DSIC valide au niveau B protégé.		
O3	Le soumissionnaire doit soumettre une preuve de capacité financière pour l'exécution d'un contrat d'une valeur de 6 millions de dollars en soumettant une lettre d'une institution financière reconnue ou d'autres preuves acceptables telles que l'avis d'un auditeur et la preuve de la capacité d'obtenir un lien de performance.		
O4	Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'un minimum de deux (2) projets d'une échelle et d'une portée similaires entrepris au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de la présente Appel D'Offres (ADO). Fournissez des références pour chacun des deux (2) projets. La GRC se réserve le droit de contacter les références fournies, à sa discrétion. Les références client peuvent ou non être contactées pour confirmer la satisfaction des anciens clients externes en fonction des critères suivants :		

	<ul style="list-style-type: none">• le plan de mise en œuvre du projet a abordé les éléments du travail et a été suffisamment détaillé pour que le client puisse l'utiliser pour superviser le projet• les risques et les problèmes ont été identifiés au début, communiqués au client et résolus avec succès• les matériaux répondent aux spécifications• l'installation, la maintenance, le déclassement et / ou le nettoyage répondent aux exigences• La livraison était en temps opportun		
--	---	--	--

Annexe “D” – Accord de non-divulgation

(“ACCORD”)

Entre: SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE
DU GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

(“CANADA”)

Et: NOM: _____

ADRESSE: _____

(“FOURNISSEUR”)

Le fournisseur reconnaît que l'appel d'offre numéro **201803811** (la demande de soumissions) contient des renseignements de nature délicate assujettis aux exigences de confidentialité et pour lesquels une exception au titre de la sécurité nationale a été invoquée. Aux fins du présent accord, les « renseignements » comprennent, sans s'y limiter : la demande de soumissions elle-même et les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autre information concernant cette demande, qu'ils aient été reçus verbalement, sous forme imprimée, électroniquement ou d'une autre façon, ou qu'ils soient ou non considérés comme exclusifs, confidentiels ou sensibles.

Afin de recevoir la sollicitation complète (y compris les spécifications et les dessins), **le soumissionnaire doit examiner, signer et retourner cette annexe à l'autorité contractante (eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca) avant 14h00 HNE, le 11 octobre, 2017.** De plus, le fournisseur comprend et accepte que:

- 1) Le fournisseur ne doit pas utiliser les renseignements à des fins autres que la préparation d'une réponse à la demande de soumissions;
- 2) Le fournisseur ne doit pas, sans l'autorisation écrite préalable du Canada, reproduire, copier, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit (y compris, sans s'y limiter, la publication sur Internet, sur un site Web, dans les médias sociaux ou par tout autre moyen) des renseignements à quiconque, sauf aux employés de son entreprise qui sont autorisés à y avoir accès;
- 3) Le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles qui sont énoncées dans toute instruction écrite ou orale émise par le Canada, pour protéger les renseignements et prévenir la divulgation de ces renseignements ou l'accès à ceux-ci en contravention avec le présent accord.
- 4) Dans l'éventualité où le fournisseur décide de ne plus participer au processus de demande de soumissions, il est tenu d'en informer immédiatement l'autorité contractante de la GRC par écrit, de fournir immédiatement les renseignements à cet agent, et de demander à toute personne à qui il a fourni ces renseignements de faire de même;
- 5) Au moment de la clôture de la demande de soumissions ou de la résiliation anticipée de cette dernière, ou à tout moment à la demande de l'autorité contractante de la GRC, le fournisseur est tenu de fournir immédiatement les renseignements à cet agent et de demander à toute personne à qui il a fourni ces renseignements de faire de même;

- 6) Le fournisseur reconnaît que s'il ne réussit pas à protéger ces renseignements, les divulgue sans l'approbation de l'autorité compétente ou les utilise à des fins non autorisées, il s'expose à une poursuite en justice;
- 7) La diffusion ou la publication de renseignements n'est pas un engagement de la part du Canada à conclure un accord ou à attribuer un contrat ni une autorisation accordée au fournisseur d'entreprendre des travaux dont les frais pourraient être imputés au Canada. Le Canada n'est pas tenu d'attribuer un contrat pour des travaux quels qu'ils soient, et l'obligation du Canada de payer pour des travaux est assujettie à l'exécution d'un contrat écrit entre les parties;
- 8) Les modalités du présent accord demeureront en vigueur advenant une demande du Canada de retourner les renseignements, ou l'attribution d'un contrat;
- 9) Les lois en vigueur dans la province du Québec, au Canada, régiront le présent accord.

EN FOI DE QUOI, le présent accord est dûment signé et livré en ce _____ par nos agents dûment autorisés.

Nom du représentant autorisé

Nom du témoin

Signature du représentant autorisé

Signature du témoin

Titre du représentant autorisé

Date

APPENDICE 1 - TABLE DE PRIX SOMME DE LUMP

<u>Exigence:</u>	<u>Prix (hors TVT / TVH):</u>
Livraison, installation, mise en place et acquisition d'escrime temporaires, portes et équipement de contrôle d'entrée pour suivre le calendrier de construction (tel qu'identifié à l' annexe n ° 7 de l'annexe «A» - Spécifications et dessins)	_____ \$
Fonctionnement du site, y compris la fourniture de tous les services pendant la période du Sommet	_____ \$
La démobilitation du site, y compris l'enlèvement et la restauration du site pour suivre le calendrier de construction (tel qu'identifié à l' annexe n ° 7 de l'annexe «A» - Spécifications et dessins)	_____ \$
TOTAL	_____ \$

Paiements sera payé lors de l'installation de la clôture. Les paiements échelonnés sont limités à 33% du montant forfaitaire total à verser au maximum une fois par mois. Chaque paiement progressif sera assujetti à une retenue de 10%.

MATIÈRES OPTIONNELLES: (Pas pour fins d'évaluation)

L'entrepreneur doit fournir un prix unitaire pour l'achat par le Canada, à l'option du Canada et à son entière discrétion, des matériaux spécifiques faisant partie de la clôture de sécurité en quantités minimales, comme indiqué ci-dessous. L'option sera conditionnelle jusqu'à soixante (60) jours suivant la fin du Sommet.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux décrits ci-dessous dans les mêmes conditions et aux prix et / ou tarifs indiqués dans le contrat. L'option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera mise en évidence, uniquement à des fins administratives, par une modification de contrat.

La GRC a la possibilité d'acheter l'un ou l'ensemble des éléments ci-dessous dans les quantités indiquées :

1. **Panneaux de tissu pour clôture en mailles (5 pi sur 12 pi)**, non coupés et non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, palettisés en lots de 50 unités.
2. **Traverses de clôture (20 pi de longueur)**, non coupées et non endommagées, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, palettisées ou groupées en lots de 50 unités.
3. **Piquets de clôture (9 pi de longueur)**, non coupés et non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, palettisés ou groupés en lots de 25 unités.
4. **Supports de traverse (lien entre la traverse et les piquets)**, non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, dans des barils de 45 gal munis de couvercles hermétiques, en fonction de la capacité du baril; le nombre de pièces est clairement indiqué sur chaque baril.

5. **Manchons des traverses**, non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, dans des barils de 45 gal munis de couvercles hermétiques, en fonction de la capacité du baril; le nombre de pièces est clairement indiqué sur chaque baril.
6. **Appareils d'éclairage (avec socle)**, non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, emballés pour éviter qu'ils soient endommagés pendant la livraison.
7. **Appareils d'éclairage (sans socle ni coffret)** non endommagés, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, emballés pour éviter qu'ils soient endommagés pendant la livraison.
8. **Générateur** utilisé pour les systèmes d'éclairage.
9. **Barrières mobiles anti-véhicule (cales)**, non endommagées, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, emballées pour éviter qu'elles soient endommagées pendant la livraison.
10. **Barrières mobiles anti-véhicule**, non endommagées, sauf si les dommages sont dus à un usage normal, emballées pour éviter qu'elles soient endommagées pendant la livraison.

<u>N° de l'article</u>	<u>Description de l'article</u>	<u>Nombre estimé d'unités</u>	<u>Prix par unité</u> <i>(le soumissionnaire indique la réponse)</i>	<u>Quantité estimée disponible</u> <i>(le soumissionnaire indique la réponse)</i>
1	Panneaux de tissu pour clôture en mailles	250	\$ _____	_____
2	Traverses de clôture	250	\$ _____	_____
3	Piquets de clôture	250	\$ _____	_____
4	Supports de traverse	250	\$ _____	_____
5	Manchons des traverses	250	\$ _____	_____
6	Appareils d'éclairage (avec socle)	2	\$ _____	_____
7	Appareils d'éclairage (sans socle)	2	\$ _____	_____
8	Générateur	1	\$ _____	_____
9	Barrières mobiles anti-véhicule (cales)	3	\$ _____	_____
10	Barrières mobiles anti-véhicule	1	\$ _____	_____

Le prix doit inclure la pelletisation, l'emballage, le chargement, le transport, le déchargement et l'empilage à un lieu désigné par la GRC à Ottawa (Ontario). L'option visant les prix d'achat par unité ne sera pas utilisée dans le cadre de l'évaluation des soumissions.

**APPENDICE 2 – RCMP CERTIFICATE OF INSURANCE
/ ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC**

(To be completed by the Insurer – À être complété par
l'Assureur)



ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.			
	N° de projet			
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC)				

Genre d'assurance (Exigé lorsque coché)	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
<input type="checkbox"/> Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<input type="checkbox"/> Responsabilité complémentaire/excéd.				\$	\$	\$
<input type="checkbox"/> Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité pollution des entreprises				\$	<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement	Global \$
<input type="checkbox"/> Responsabilité maritime				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité aérienne				\$	<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement	Global \$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de Téléphone

Signature

Date J / M / A



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile des entreprises</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ol style="list-style-type: none">Dynamitage.Battage de pieux et travaux de caisson.Reprise en sous-œuvre.Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter:</p> <ol style="list-style-type: none">un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers / Risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Responsabilité pollution des entreprises</p> <p>La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés. La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.</p>	<p>Responsabilité aérienne</p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.</p>